

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

**CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 1960

présenté par

Mme Diaz et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 27, après le mot :

« bénéfices »,

insérer les mots :

« et des coûts ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre d'une étude menée conjointement par les équipes de Contribuables associés ainsi que par M.Jean-Paul Gourévitch, l'immigration aurait coûté en 2023 près de 54 milliards d'euros au contribuable français.

Ce 22° provenant de l'adoption d'un amendement du camp présidentiel, il est cependant fâcheux de constater que son souci d'accession à la vérité s'arrête au milieu du gué, et ne considère pas les coûts de l'immigration, mais seulement ses bénéfices.

Il serait dénué d'intérêt d'évaluer les apports de l'immigration d'un point de vue économique et social sans relever les coûts multiples et protéiformes qu'elle engendre. Cet amendement est donc un amendement de cohérence, d'objectivité et d'équilibre.